Les deux ministres de droite sont, du reste, les principaux patentés du Luxembourg. La discussion de leur interpellation va vivoter encore toute la semaine prochaine. Le Sénat ne pourra commencer que jeudi à être sur bonnes. A ce moment, le gouvernement se sera déjà expliqué devant la Chambre et il ne pourra que répéter ce qu'il aura dit deux jours avant à la tribune du Palais-Bourbon, mais au Luxembourg on ne craint pas les redites. On a si rarement l'occasion d'y entendre des nouveautés.

T. R.

(De l'Agence Nationale)

L'animation est grande dans les couloirs, et on y commente avec passion l'incident Beaurepaire, les incidents qui l'ont amené et même les incertitudes qui doivent en découler. Ce fait sensationnel et sans précédent domine toutes les préoccupations, s'impose à tous les esprits, sert de thème unique et cent fois rebattu à toutes les discussions.

Je ne faut point s'attendre pourtant à le voir porter à la tribune avant quelques jours. La Chambre semble résolue à se conformer à l'usage et n'aborder aucun débat avant le renouvellement complet de son bureau. C'est l'affaire de deux ou trois séances.

Dans les couloirs, on a beaucoup discuté aujourd'hui sur les causes de cette démission et on a commenté de cent façons diverses les déclarations de M. de Beaurepaire, publiées par *l'Echo de Paris*.

Il a été unanime et qu'il faut que toute la vérité soit connue tant sur les faits que les journaux ont signalés que sur ceux auxquels M. Quesnay de Beaurepaire fait allusion. — La Chambre criminelle ne peut poursuivre son œuvre avant d'être lavée des soupçons qui pèsent sur elle. Aussi bien il n'est pas possible que le gouvernement demeure dans la posture embarrassante où le met l'acte de M. de Beaurepaire, sans droit au garde des sceaux et démenti aux déclarations gouvernementales sur l'incident Bard.

En attendant les bruits les plus divers circulent. On raconte que M. de Beaurepaire sera suivi par plusieurs conseillers. On dit même que M. Mascau, premier président, serait démissionnaire.

Le certain est que l'on patauge en plein gâchis; que l'opinion s'affole et que si l'on ne met pas rapidement de la situation présente, il n'y aura peut-être plus demain ni gouvernement, ni magistrature, ni rien.

Ces impressions peuvent paraître pessimistes. Elles se manifestent dans tous les groupes parlementaires.

M. Barthou déclare que des explications catégoriques sont nécessaires. Il faut que le gouvernement prenne parti et dise toute la vérité.

Pour M. Cochery, tout cela est simplement curieux et l'ex-ministre des finances répète à plusieurs reprises : « C'est curieux ! C'est curieux ! »

Les nationalistes sont naturellement résolus à tirer tout le parti possible des incidents où se débat la chambre criminelle.

Cependant M. Firmin Faure nous a déclaré qu'il attendrait, avant de donner suite à son projet d'interpellation, le communiqué que le gouvernement a promis de lui faire de ses décisions et de l'attitude qu'il compte prendre.

Pour M. Millevoye, il n'y a que trois solutions possibles : ou bien mettre M. Bard en demeure de poursuivre ses accusateurs en cour d'assises, ou bien le traduire pour forfaiture devant la Cour de cassation constituée en Cour suprême de la magistrature, ou bien ordonner une enquête parlementaire. On voit que M. Millevoye ne va pas par quatre chemins.

Pour M. Gaumont il est, avant tout, nécessaire que communication soit faite de tous les documents de l'enquête sur les incidents Bard et autres afin que la Chambre puisse se prononcer en toute connaissance de cause.

Si les députés nationalistes triomphent bruyamment de la démission de M. Q. de Beaurepaire, nous avons entendu des députés d'opinions modérées juger plus sévèrement l'ancien président de chambre.

« C'est, nous dit l'un d'eux, l'acte d'un magistrat facileux ; et, si nous avions un gouvernement énergique, il n'aurait pas plus longtemps à déférer au conseil supérieur de la magistrature pour forfaiture M. Quesnay de Beaurepaire. »

Il est probable que dans les réunions des groupes qui auront lieu demain on s'occupera bien plus de l'incident de Beaurepaire que du renouvellement du bureau de la Chambre.

Telles sont les impressions que nous avons pu recueillir. On voit que la situation apparaît à tous comme grave de complications et tout ardre.

AU PALAIS

La démission de M. le président de chambre Quesnay de Beaurepaire fait naturellement aujourd'hui l'objet de toutes les conversations au Palais, conversations très bruyantes, comme on le pense bien, très passionnées dans un sens ou dans l'autre, mais où il n'y a guère aucun détail nouveau.

La chambre criminelle de la cour suprême siège aujourd'hui comme juridiriction d'instruction dans l'affaire du procès en revision de Dreyfus.

On nait qu'elle doit entendre M. Paléologue au sujet des pièces du dossier secret communiquées au ministre de la guerre par le ministre des affaires étrangères.

A la chambre civile de la cour de cassation qui siège également aujourd'hui, ce n'est ni M. le premier président, ni M. Quesnay de Beaurepaire, mais le premier, qui préside. C'est le conseiller doyen, M. Petit.

La ligne des droits de l'homme et M. Quesnay de Beaurepaire

Paris, 9 janvier. — On nous communique la protestation suivante :

« Le comité de la Ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, après avoir pris connaissance des publications communiquées à la presse par M. Quesnay de Beaurepaire, à la suite de sa démission, proteste avec indignation contre l'acte inouï et inqualifiable d'un haut magistrat déclarant qu'il quitte son siège pour informer d'avance un arrêt de justice qui se prépare à la Cour même dont il fait partie ».

M. DUPUY A L'ÉLYSÉE

Paris, 9 janvier. — La démission de M. de Beaurepaire a produit également une profonde émotion à l'Elysée. Le président de la République a prié M. Charles Dupuy de se rendre auprès de lui ; le président du Conseil a conféré pendant une heure avec M. Félix Faure.

Dans l'entourage du président on se montre très réservé.

Le procès de Mme Henry

Paris, 9 janvier. — Le bruit courait que l'assignation de la veuve du colonel Henry, contre M. Joseph Reinach, serait lancée aujourd'hui. Rien ne déclare que l'assaut ne aurait sans doute été lancé plus tôt, si elle n'avait eu son fils malade et si elle n'avait dû faire passer le soin de la santé de l'enfant avant celle de son affaire.

M. de Saint-Auban a donné l'assurance que l'assignation quoique prête et devant être lancée incessamment ne le serait pas avant demain au plus tôt.

L'affaire étendra le 27 courant et sera présidée par M. Poupardin.

Hommage artistique à Picquart

Paris, 9 janvier. — Un groupe d'artistes a décidé de publier un album en hommage au colonel Picquart.

Cet album comprendra : 1. Une préface de M. Octave Mirbeau ; 2. Douze lithographies (27 sur 38) de Anquetin, Cornillier Gumery, Hermann Paul, Maximilien Luce, Manzana, Perroudon, H. Pelitjean, Raul, Ryselberghe et Vallotton ; 3. La liste complète des protestataires en faveur de Picquart.

Afin de couvrir les frais de l'édition populaire de cet album, un tirage de 250 exemplaires de luxe, sur hollande à la forme, épreuves signées, impression à la main, a été décidé et les souscriptions à cette édition seront reçues dès maintenant.

Rixe entre M. Régis et un journaliste

Ce matin, vers deux heures, un incident s'est produit à l'issue de la représentation du Casino. Dans une brasserie attenant à cet établissement, M. Max Régis, ayant rencontré M. Talboudec, rédacteur au *Radical*, lui reprocha d'être l'auteur d'articles écrits contre lui, Régis, et le menaça d'une correction.

M. Talboudec, armé alors un revolver, tira dans la direction de M. Régis un coup qui n'atteignait pas ce dernier.

Les assistants se précipitèrent sur M. Talboudec, que l'on a mis en devoir de conduire au commissariat de police.

En sortant de la brasserie, M. Talboudec fut frappé à la tête d'un coup de canne qui le blessa assez sérieusement.

L'état du blessé n'est pas grave.

Élections au Conseil général

Perpignan, 9 janvier. — Canton de Latour-de-France :

MM. Joseph Durand, républicain		1.123 ELU
	Irénée Aiazot, conseiller d'arrondissement, rép.	934

Il s'agissait de remplacer M. Morat, radical socialiste, décédé.

Auxerre, 9 janvier. — M. Boucheron, républicain, a été élu aujourd'hui par 986 voix, conseiller général pour le canton de Seignelay.

Dijon, 9 janvier. — Canton de Laignes :

MM. Tenting, avocat républic.		978 ELU
	Guérin, industriel, radical	820

ASSASSINAT d'une vieille épicière

(Nouveaux détails)

Paris, 9 janvier. — En continuant ce matin au domicile de Mme Joly les recherches qui avait commencées hier, M. Cochefert a découvert dans une armoire le livret de Caisse d'épargne de 1.400 fr. dont il a été parle ainsi que deux obligations de la Ville de Paris qu'on croyait avoir été emportée par les malfaiteurs.

Il est procédé actuellement à un examen sérieux des valeurs achetées ou vendues récemment par la victime, afin de faire connaître rapidement par le vicinage la liste de celles qui ont été volées par les meurtriers.

Un jeune homme, M. Victor Laurent, habitant 17, rue Pierre-Leroux, a déclaré que, vers neuf heures, il avait remarqué, observant de loin la boutique de Mme Joly, deux individus dont il a donné le signalement. Ce témoignage est confirmé par celui d'une autre voisine, Mme Martel.

Il n'y aurait donc eu que deux assassins et non pas trois, comme l'avait fait supposer hier la présence de trois verres pleins sur un comptoir, dans la boutique de la fruitière.

La petite Marie-Rose a raconté Yuilleurs aux magistrats que ces trois verres étaient ceux dans lesquels deux de ses camarades et elle-même avaient bu samedi soir, un peu avant que Mme Joly fermât sa boutique.

A trois heures de l'après-midi, on a amené, au service de la Sûreté, deux jeunes gens signalés comme ayant rôdé, pendant plusieurs jours, rue Pierre-Leroux et passage Vaneau, sur abords de la maison de la victime.

Ces deux individus, s'ils ne sont pas les auteurs mêmes du crime, pourront peut-être fournir des indications de nature à mettre les agents de la Sûreté sur la trace des coupables.

Faits divers Télégraphiques

(De nos correspondants spéciaux)

LA BELLE OTÉRO ANTISÉMITE. — Paris, 9 janvier. — Cette nuit, à la sortie de l'Opéra, de joyeux soupers se trouvaient au *Café de Paris*, où la belle Otéro, en costume de bal, soupait aussi, entourée de ses adorateurs. Parmi ceux-ci se trouvait un juif. Il eut, au petit matin, quelques mots aigres-doux pour l'illustre ballerine. Celle-ci, tout d'un coup, se leve et crie : « A bas les juifs ! »

Il en bondit à l'autre du restaurant, on prend naturellement parti pour la belle fille. Quelques juifs, cependant, protestent. Mais ils sont roués de coups, écrasés de bouteilles, chassés enfin, et l'éminente bohémienne triomphe comme en une possada castillane, où l'on agit de la même façon pour les beaux yeux d'une fille.

UN DUEL MORTEL. — Metz, 9 janvier. — M. Tibonnet, fils d'un industriel messin, a été tué en duel, ce matin, par un lieutenant, dans le manège de Montigny. Le duel a eu lieu à dix pas ; le nombre de balles n'était pas fixé, et le combat devait finir dès qu'un des adversaires serait touché.

NOUVELLES ETRANGÈRES

ENTREVUE DE GUILLAUME II

et de notre ambassadeur à Berlin

Berlin, 9 janvier. — L'empereur d'Allemagne a fait hier dans l'après-midi une visite au marquis de Noailles, ambassadeur de France, avec lequel il s'est entretenu pendant une heure.

Berlin, 9 janvier. — Dans son long entretien d'hier avec le prince de Noailles, Guillaume II a remercié l'ambassadeur de France de la visite qu'il lui fit au cours de sa récente maladie au nom du président de la République.

Dans les milieux diplomatiques, on croit que la conversation a porté aussi sur plusieurs des questions dont s'occupe toute l'Europe, mais qui se rapportent plus particulièrement, en ce moment, du moins, aux relations entre la France et l'Angleterre.

Quoiqu'il en soit, la durée exceptionnelle de l'entrevue est fort commentée.

LA BELGIQUE

Attentat

contre un garde de chemin de fer

Charleroi, 9 janvier. — Cette nuit, deux individus bien mis ont attaqué et frappé de coups de poignard, au moment où il allait rallumer un signal éteint, un garde du chemin de fer appelé Jean-Baptiste, qui habite à un kilomètre environ de la gare de Charleroi. Aux cris poussés par la victime, des ouvriers accoururent et constatèrent qu'un bloc de pierre avait été placé sur la ligne du express de Cologne à Paris devait passer quelques minutes plus tard.

Le garde est assez grièvement blessé. Les auteurs de cet attentat ont pu fuir, du moment qu'ils avaient eux-mêmes éteint le signal et espéraient profiter du déraillement pour dévaliser les voyageurs de l'express international, qui sont souvent porteurs de valeurs.

LE SPORT

3me réunion du Challenge international du Nord, à Tourcoing

Très intéressante réunion dimanche au Sporting-Club Tourquennois. Les amateurs vous nombreux pour assister au match qui devait se jouer entre l'Athletic And Running-Club Bruxellois et le Sport Audomarois, n'auront certes pas regretté leur après-midi.

Aussitôt le coup d'envoi donné, les équipes en présence semblent s'étudier avant d'engager une lutte vigoureuse. Mais l'Athletic and Running Club, fort de son agilité et de sa souplesse, se tarde pas à manœuvrer le but ennemi, et en moins d'une demi-heure cinq goals sont successivement marqués par cette société.

Les coureurs du sport Audomarois plus lourds, mais rapides dans l'action paraissent découragés par ces défaites, et n'opposent plus déjà qu'une résistance bien faible, quand par un coup vigoureusement joué, ils parviennent à forcer la ligne des avant Bruxellois, mènent adroitement le ballon à travers l'ennemi, et l'envoient entre les deux poteaux.

Le partie se termine sussitôt de part et d'autre. L'espoir donne aux Audomarois une nouvelle vigueur ; mais l'agilite a bien vite raison de la force, et la partie se termine par six goals à l'Athletic and Running club Bruxellois, contre un au sport Audomarois.

Chronique Régionale

M. DRON A LA CHAMBRE

L'*Agence nationale* nous communique l'information suivante datée du 9 janvier :

« M. Gustave Dron, député de la 8e circonscription de Lille est venu cet après-midi au Palais-Bourbon. Du nombreux amis l'ont chaudement félicité de l'éclatante victoire qu'il a remportée sur les cléricaux du Nord.»

Médaille d'honneur agricole

La médaille d'honneur agricole a été decernée aux metayers, ouvriers et ouvrieres agricoles dont les noms suivent :

Nord. — M. François Chambart, chez Mme veuve Appourchaux à Illies.

Pas-de-Calais. — MM. Ferdinand Andrée, chez M. Dubuquet, à Boulogne-sur-Mer ; Xavier Drucile, Désire Hiest, Louis Descamps, J.-B. Tancrez, chez Mme veuve Delcourt-Besarme, à Doullens ; Louis Gosse, chez M. Platiau, à Longuenesse ; Pierre Delaporte, chez M. Ammeux, à Vieille-Eglise ; Emile Dubedurepaire, chez M. Devaux, à Lacouture.

Les conférences populaires

A WINGLES

M. Hivard Duclos, ingénieur de la fosse n° 6 des mines de Lens fera une conférence populaire à l'école des garçons de Wingles le mercredi 4 courant, à 8 heures et demie du soir.

Pendant cette soirée l'habile et devoué conférencier fera le récition d'un voyage qu'il a fait en Angleterre et en Ecosse.

Des projections à la lumiere oxythérique rendront cette séance plus intéressante.

Chronique électorale

L'élection de Valenciennes

Mise en liberté de M. Rémy

Sur l'ordre de M. le Préfet du Nord, M. Paul Rémy a été mis en liberté provisoire.

Chronique Locale

ROUBAIX

UN DRAME DE LA JALOUSIE

Un amant qui frappe sa maîtresse de dix coups de marteau. — Suicide du meurtrier.

Dans la nuit de dimanche à lundi, un drame de la jalousie a mis en émoi le populeux quartier de la Guinguette.

Vers une heure du matin, un individu, Wyntermaend Gaston-Baptiste, né à Tourcoing le 3 mai 1848, fils de Nicolas et de Lamoy Marie-Christine, veuf de Denoeu Catherine, tisserand, travaillant chez Bertrand, rue Jean-Bart, a voulu de tuer à coups de marteau sa maîtresse, Colpaert Marie, 32 ans, tisserande, travaillant chez Mme Vve Delattre, rue de l'Alma.

Voici les principales péripéties de cette tragique affaire :

Un faux ménage

Il y a cinq ans, à la suite d'une affaire de mœurs, la police française expulsait François Vannerin, époux de Marie Colpaert.

Celle-ci refusant de suivre son mari resta en France ou elle vécut de son métier de tisserande.

Vers la même époque Wyntermaend perdit sa femme, restant avec deux filles, Josephine, actuellement mariée et cabaretière à Croix et Marie, tisserande, demeurant du coté du cimetière.

Un an après la mort de sa femme Wyntermaend fit la connaissance de Marie Colpaert et prenait le parti de vivre en concubinage avec elle.

Le faux ménage fut souvent trouble par des querelles motivées par la jalousie de Wyntermaend, qui de tout temps fut d'une jalousie féroce.

A la suite de ces disputes le couple Wyntermaend-Colpaert se separait. Pendant quelques semaines chacun vivait de son coté, puis la paix renaissait à nouveau et la cohabitation avait lieu en attendant une rupture prochaine.

Il y a cinq mois environ, à la suite d'une scène de jalousie, Marie prit son amant de cesser définitivement toutes relations.

Wyntermaend parti, mais pendant plusieurs jours il assait toutes les occasions pour avoir Marie que si elle ne revenait pas à lui, il la tuerait.

Marie n'ajoutait aucune foi à ces menaces, elle jeta même et au lieu de fuir loin du jaloux elle fit la paix.

Pour passer cette nouvelle lune de miel, le faux menage vint s'installer dans une chambre située au premier étage du numéro 5 de la rue Jean-Bart, chambre sous-louée par M. Six Nestor, tisserand et perruquier. C'était au commencement de septembre.

Le faux menage paraissait assez uni. Et tout eut été pour le mieux dans la meilleure des chambres sans la soite jalousie de l'amant.

Marie ne pouvait causer à personne sans risquer une dispute. Sortir seule elle ne devait pas y songer, et le moindre retard en revenant du travail lui était imputé comme un crime.

En fait, ce ménage était un enfer, et de jour en jour Wyntermaent que hantait la terrible jalousie devenait et plus sombre et plus chagrin.

Au dire de sa maîtresse que nous avons pu voir à l'hopital, les nuits de l'amant étaient agitées. Il était sans cesse sur le qui-vive, sa jalousie lui trouvait un reprit au point qu'il oubliait le boire et le manger.

Criminel par jalousie

Dans ces conditions on nouvait prevoir une catastrophe prochaine : c'est ce que me vit pas Marie.

Dimanche matin, celle-ci reçut la visite de son frere et de sa sœur, demeurant à Halluin.

Wyntermaend, sou usuant et les deux visiteurs firent des courses pendant la journée sans que le moindre nuage lil prevoir un drame prochaine.

Pendant l'après-midi, les quatre personnes allèrent danser dans un cabaret du Butin, puis, vers le soir, Jean-Baptiste et Marie conduisirent à la gare de Roubaix leurs visiteurs qui prirent le train.

Leurs visites parties, Wyntermaend et sa maîtresse, se dirigèrent vers l'Epeule, rentrèrent au cabaret Catoire et y soupèrent.

C'est ici que la jalousie semble avoir mordu au cœur Jean-Baptiste.

Après le souper, au grit du café, mais à la table du ménage vint s'asseoir un pensionnaire de M. Catoire, demeurant lui aussi au n° 15 de la rue Jean-Bart.

Cet homme, d'après notre enquête, ne dit rien à Marie, mais sa présence suffit pour allumer l'amant qui, devenu subitement sombre et rêveur, refusa de boire.

Vers minuit le couple se rendit à son domicile. Aucune parole aigre ne fut échangée en route, mais Wyntermaent était triste.

Arrivés dans leur chambre, pièce de trois mètres de profondeur sur six de largeur, éclairée de deux fenêtres prenant jour sur le derrière de la maison, simplement meublée d'une table en bois blanc, de deux chaises, d'un grand lit en fer, d'un poêle flamand et de quelques étagères minuscules, Wyntermaend s'assit à côté de la table, s'y accoudant d'un air boudeur.

— Viens te coucher, lui dit Marie en se déshabillant.

— Non, répondit-il, j'ai le temps.

Marie se coucha, s'assoupit et ouvrant les yeux vit le coup vit que son amant, ayant changé de place, s'était assis sur le plancher, à côté du feu, au pied duquel se trouvait le marteau.

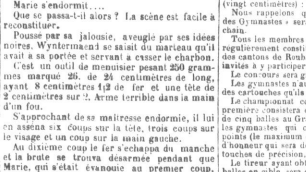

Marie s'endormit....

Que se passa-t-il alors ? La scène est facile à reconstituer.

Poussé par sa jalousie, aveugle par ses idées noires, Wyntermaend se saisit du marteau qu'il avait à sa portée et servant à casser le charbon.

C'est un outil de menuisier pesant 250 grammes marque 26, de 24 centimètres de long, ayant 8 centimètres 1/2 de fer et une tête de 2 centimètres sur 2. Arme terrible dans la main d'un fou.

S'approchant de sa maîtresse endormie, il lui en assena six coups sur la tête, trois coups sur le visage et un coup sur la main gauche.

Au dernier coup le fer s'échapa du manche et la brute se trouva désarmée pendant que Marie, qui s'était évanouie au premier coup, nageait dans une mare de sang mêlée de façon horrible les oreillers, les draps et le plancher.

Suicide du meurtrier

Croyant avoir tué sa maîtresse, le meurtrier se saisit de cette dernière qu'il dressa, et l'attacha à la poignée de la fenêtre située près du poele, s'étrangla, la face contre le mur.

Les secours

Vers une heure et demie du matin, Marie portant de son cramponnement poussa un grand cri pour demander du secours.

Son appel fut entendu par M. et Mme Six qui accoururent.

Ils reculèrent d'épouvante tant était lugubre le spectacle qui s'offrit à leurs yeux.

Enfin, s'armant de courage, ils entrèrent dans la chambre. Mme Six et quelques voisines, accourues, donnèrent leurs soins à la blessée, pendant que M. Six allait prévenir les agents Derasler Henri et Bosman Gustave, de service au Pont-Neuf.

Ceux-ci entrant dans la chambre coupèrent la corde qui étranglait le meurtrier, lequel avait cessé de vivre, puis allèrent prévenir M. Lachez commissaire de police qui transporta le cadavre du suicidé à la Morgue, à trois heures du matin puis procéda aux constatations d'usage.

La victime dont l'état ne semble pas être désespéré a été transportée à l'Hotel-Dieu, hier a neuf heures du matin, après avoir reçu les soins d'un docteur.

Elle occupe le lit n° 25 de la salle Sainte-Elisabeth.

Un faux agent de sûreté

Dimanche dans la soirée, vers dix heures, la police a mis en état d'arrestation, à la gare, un individu qui, non content de se faire passer pour un agent de la sûreté générale de Paris a fait de nombreuses dupes parmi les commerçants de la ville.

C'est un sieur Bombeck Alfred, âgé de 29 ans né à Roubaix, habitant depuis quelques mois à Roubaix, rue de Flandre, 53, chez M. Monnier Alfred.

Ce monsieur a escroqué deux chapeaux et une parapluie, chez M. Delannoy, Grande-Rue ; 2 paires de bottines chez M. Leclercq J.-B., place de la Liberté ; du vin rouge chez M. Tilge, rue de la Chaussée ; un revolver de fort calibre, à M. Lion, armurier, rue du Sart.

C'est pour mieux escroquer M. Leclercq qu'il a pris le titre d'agent de la sûreté générale.

Accident du travail

Un ouvrier, tisserand, Joseph Deletrain, âgé de 22 ans, demeurant rue Bell, 25, à Roubaix, a été blessé à l'usine L. Vanverts, boulevard Montesquieu.

Le docteur qui a été appelé à lui donner ses soins a relevé une plaie profonde à la région frontale et a conclu de 4 à 5 jours d'incapacité de travail.

Arrestation pour coups et blessures

Dimanche, vers midi, le nommé Deweele, âgé de 22 ans, demeurant rue de la Fosse-aux-Chênes, cour de l'Aigle-d'Or, a été arrêté pour avoir battu la nommé Letailly Julia, femme Reuysselaert, qui habite même rue.

Pour avoir outragé les agents

Dans la nuit de dimanche à lundi, l'agent Catteau a mis en état d'arrestation, dans la cour de la rue de la Commune Pouvrel Carlos, 32 ans, demeurant rue de la Paix, cour Lefebvre, 11, qui l'avait outragé.

Blessé au nez

Dimanche soir, vers 6 heures 1/2, le sieur Alfred Hermans, 22 ans, tisserand, demeurant rue Carpeaux, estaminet du « Petit Village », étant dans un estaminet du nommé Pouvrel Carlos, 32 ans, demeurant rue de la Paix, cour Lefebvre, 11, qui l'avait outragé.

On ne doit pas se disputer

Dans la nuit de dimanche à lundi, les nommés Louis Leclercq, demeurant rue de la Blanchetorte, à Tourcoing ; M. Julia Andée, âgé de 17 ans, rue Jean-Bart, à Roubaix, se disputaient à proximite du Pont Morel. Procès verbal a été dressé à leur charge par les agents de poste.

Ecole des Arts industriels

Par décision ministerielle, un cours de dessin sera ouvert pour les jeunes filles, à partir de ce soir, mardi, à l'Ecole nationale des Arts industriels.

Tir national

Resultats de la séance de tir n° 200 mètres du dimanche 8 janvier 1899 :

Haut nombre. — 1er prix, Henri Vantroys ; 2e, Pierre Dutrieux.

Bas nombre. — 1er prix, Jules Glorieux ; 2e, Alphonse Blondeaux.

Nombre de cartouches tirées : 465. Pour cent des balles en chiffre : 98 0/0. Pour cent des mouches (vingt centimètres) : 21 0/0.

Nous rappelons que le « Championnat régional des Gymnastes » sera tire le dimanche 5 mars prochain.

Tous les membres des sociétés de gymnastique régulièrement constituées, établies sur le territoire des cantons de Roubaix, Tourcoing et Lannoy sont invités à y participer.

Le concours est gratuit.

Les gymnastes n'auront d'autres frais que le coût des cartouches qu'ils brûleront.

Le championnat comprendra deux épreuves : La première consistera en une série finale éliminatoire de cinq balles au plastron à vingt mètres. Tous les gymnastes qui obtiendront un minimum de 30 points (le maximum est 50) seront admis à la série d'honneur qui voit les balles se tirer sur trois cartouches de précision, debout à 200 mètres.

La tirera ayant obtenu le plus haut point, toutes balles en cible, sera déclaré champion et obtiendra le 1er prix. — En cas d'égalité, barrage de Pressilion.

Les récompenses seront exposées dans la salle du tir.

Le stand sera mis à la disposition des gymnastes pour leur entraînement tous les dimanches de février, de 9 heures à midi. Ils y trouveront des armes et munitions.

Echantillons de tissus à consulter

La Chambre de commerce de Roubaix vient de recevoir de la Chambre de commerce française de Charleroi une collection de 1405 échantillons de coutil laine, flanelle et coton, Dimitts et Jouacts de fabrication des Pays-Bas ; drap, Tertan et coton, doublures, Vaugaux et Dimitts, de fabrication anglaise.

Ces échantillons et d'autres très intéressants sont tenus à la disposition de ceux qui destrent les consulter, au secrétariat de la Chambre de commerce de Roubaix à la Bourse.

LE PLUS AC[illegible]ES RECONSTITUANTS
et le plu[illegible]ble au goût est le
VIN OXYGÈNÉ PANCHÈVRE
aux Quinquina, Coca, kola, Iode, Tannin et Phosphate de chaux, avec une base d'oxygène, l'élément vital par excellence.
Les nombreuses attestations favorables dont cette préparation a été l'objet de la part du corps médical, ainsi que son admission dans les principaux hôpitaux de Paris, la classent au premier rang des reconstituants actuellement en usage.
Dépôt régional chez M. DANJOU, Droguerie centrale du Nord, 40, rue de Béthune, à Lille, Détaillé Pharmacie BOYAVAL, 108, rue de Lannoy, Roubaix, et toutes les pharmacies.
n.o.

Savon au Musc du Lélélé N° 29
pâte onctueuse, parfum puissant.

Feuilleton de l'*Avenir de Roubaix-Tourcoing* 2

TOUJOURS AIMÉ !

Par Fernand LAFARGUE

PREMIÈRE PARTIE

— Comment jugez-tu mademoiselle Honorine ? demanda l'oncle au neveu en rentrant au presbytère.

— Pas besoin de la revoir...

— Non ! Mais physiquement.

— Au point de vue de l'art ? Elle est étrange.

— Tu crois qu'elle sera riche...

— Ce n'est gêné.

— Tu l'as donc devoue, toi ?

— Mais non. Mais ça n'est égal aussi...

— Comme un bouquet d'être jouet !

— C'est bien mon opinion.

Il ne dormit pas de la nuit.

Le lendemain, vers neuf heures, il chevauchait dans le bois de perdrix.

Il prit, le lendemain soir, son oncle de l'accompagner dans la famille Rivière. Il jouait l'amitié et le bonjour avec le père et la mère, tandis que mademoiselle Honorine, au piano, jouait des airs profonds dont le curé subjugué battait du pied en accompagnant chaque mesure.

Le curé fut que ces soirées se répétèrent de plus en plus souvent à la fin sans que le petite fille s'en doutât.

Pour Honorine de Chiers, Jacques Lormont et Honorine Rivière n'étaient pas plus fiancés que s'ils ne s'étaient pas rencontrés.

Entre les jeunes gens, les conventions étaient déjà prises.

Elles furent vaines.

Jacques Lormont devait revenir aux vacances de Pâques. Les études pour conquérir le prix de Rome ne lui en laissèrent pas le temps.

Ne voulant pas mécontenir son fiancé à ses engagements secrets avec mademoiselle Honorine, il consulta son oncle qui l'autorisa à écrire aux parents pour demander conditionnellement la main de la jeune fille.

Si le vieux curé approuvait et conseillait même cette démarche, c'est qu'il avait reçu entre temps les confidences de mademoiselle Honorine.

Jacques Lormont ne déclarait sans fortune, mais appelé à un brillant avenir. Déjà, il avait la presque certitude d'obtenir le prix de Rome. Au bout des années passées hors de France à visiter les chefs-d'œuvre du monde, il épouserait mademoiselle Honorine, si elle se résignait à l'attendre et si cela agréait aux parents.

Ah! comme les marchands drapiers bondirent !

Ils expliquèrent au curé que « ce n'était pas leur idée ». Leur fille ! Attendre quatre ans, mais, sur son prix, un jeune homme sans fortune ! M. le curé n'y songeait pas. C'était une affaire bien imprévue qu'on leur proposait et bien extraordinaire aussi.

Devant ce refus catégorique, le curé se dégagea.

Il n'y était pour rien. Il comprenait parfaitement leurs raisons.

Le curé, en conséquence, ne prendre la visite de mademoiselle Honorine tout en pleurs :

— Il faut monsieur le curé, que faut-il faire ?

— Obéir aux ordres des chers enfant. Je voie qu'ils vous ont fait part de la demande et du refus.

— Hélas !

— Jacques s'est bien conduit.

— Oh ! oui, monsieur le curé.

— Eh, ma fille ! Ce n'est pas jugent conforme à vos intérêts. Les desseins de Dieu sont impénétrables, mon enfant.

— Mais je ne pourrai jamais l'oublier, lui !

— Il le faut.

— Monsieur le curé, ne me dites pas ça ; j'irais plutôt me confesser à M. le vicaire.

Le vieillard sourit, hocha la tête de la jeune fille, employa l'onction de la voix et la tendresse des admonestations, très ému lui-même, et laissant enfin apparaître le fond de scepticisme de ceux qui sont habitués à juger la fragilité des affections humaines :

— Allez, dit-il, vous l'oublierez. Je vous l'affirme.

Elle répondit :

— Jamais !

Il ne la revit plus en tête-à-tête.

Comme elle le lui avait promis, elle se confessait au vicaire.

De temps en temps, le dimanche, au prône, ses regards remontaient le front incliné de la jeune fille. Il devinait, à la voir si triste, qu'elle n'avait point encore oublié.

Et le pauvre homme, en descendant de la chaire, faisait un *mea culpa*. Pourquoi avait-il conduit son neveu dans cette maison ? c'était de cette soirée que datait le mal. Pauvre mademoiselle Honorine ! Si la confession révèle au prêtre les versatilités du cœur humain, elle lui prouve aussi, quelquefois, combien l'amour est de toutes les passions la plus terrible et la plus cruelle, et que c'est plus de voir une jeune fille en proie à l'irrémédiables tourments par la faute de ceux qui l'ont mise au monde et qui, par intérêt pour elle, la font mourir.

Les hommes, encore, ont-ils la distraction d'une vie plus animée, le dérivatif des autres passions, le jeu, l'ambition, l'étourdissement de la lutte pour la vie ; mais les jeunes filles ? Elles sont sans relâche en face de leur déception et rien ne les arrache à leur tristesse qui s'accroît d'elle-même et result de la tristesse de la veille.

Peut-être l'inspiration des parents de mademoiselle Honorine leur était-elle venue du ciel ? En permettant à cet amour de s'affirmer davantage, il eût été impossible d'éviter plus tard le mariage, et voilà que Jacques Lormont avait été malheureux, aussi, et il le disait souvent dans une lettre à son oncle qui se terminait ainsi : « Je n'ai pas le courage de recommencer. Je suis dégoûté de la vie ; je vais me marier. »

— Un coup de tête ! devina le curé. Ou bien penserait-il encore à mademoiselle Honorine et prépare-t-il un remède héroique pour atténuer le souvenir.

L'événement se produisit comme Jacques l'avait annoncé.

Une dame de Chiers, faire part de mariage suivit la première, a un mois d'intervalle.

Le curé en fut navré.

Par un sentiment de délicatesse, il se montrait de ne pas annoncer lui-même cette nouvelle à la famille Rivière.

Mais on la savait, bientôt dans le pays, et il était peu probable qu'elle ne fut pas encore parvenue à la connaissance de mademoiselle Honorine elle-même.

Au prône du dimanche, le curé aperçut le jeune fille.

Elle lui parut plus abattue.

Il avait l'intention de la faire appeler à la sacristie après la messe pour l'encourager et la fortifier, lorsqu'elle vint d'elle-même le trouver et voulut lui parler en particulier.

— M. le curé, j'ai à vous communiquer un cas de conscience. Me pardonnez-vous ? Je ne puis marier avec un grand usinier de la région. Vous le connaissez. C'est M. Charles Préliat.

— Un fort honnête homme, mon enfant.

— Tant mieux, dit-elle, cela simplifie le cas. Puis-je épouser un honnête, homme, moi ?

— Mais, mon enfant...

— Vous me comprenez, monsieur le curé, Puis-je l'épouser sans l'aimer ?

— L'amour n'est pas exigible pour le mariage.

— Ah ! fit-elle, étonnée.

Il voulut s'expliquer :

— Certainement.... il serait préferable.... mais....

— Vous ne pensez pas que mon premier amour.... qui dure toujours.... malgré tout.... soit un obstacle au bonheur de mes parents ?

Il répondit lentement :

Je ne le pense pas.

— Et je mais une honnête femme en acceptant ce mariage ?

— Une très honnête femme.

Alors, elle cacha ses yeux sous ses mains, et des larmes filtrèrent entre ses doigts.

— C'est bien, je vous remercie, monsieur le curé. Je leur obéirai.

Et ce fut l'oncle de Jacques Lormont qui bénit six mois après, le mariage de mademoiselle Honorine Rivière avec M. Charles Préliat.

II

C'est à ce passé encore vivant que madame Honorine Préliat, vingt ans plus tard, rêvait dans l'assoupissement d'une brûlante journée d'été.

Vraiment, elle n'avait pas été trop mal récompensée de son sacrifice. Le mari qu'elle avait daigné épouser pour contenter les vues pratiques de ses vieux parents n'avait cessé de la protéger, de la couver dans le bien-être d'une aisance sans cesse accrue, qui avait fait monter à la richesse et rapidement s'était transformée en opulence.

La succession recueillie en quelques mois par la communauté, de son chef — le père et la mère Rivière étant morts les premières années de son mariage — avait contribué beaucoup à l'accroissement de la fortune du ménage.

Charles Préliat, à la tête de capitaux plus importants, avait donné une extension plus productrice à son industrie. Le chagrin que madame Honorine ressentit de la perte de ses proches, l'égoïste nature aidant, cette nature qui ne pense que pour soi, l'oubli, se trouva peu à peu étenit par le bien-être de la fortune plus grande. Les Rivière, du reste, étaient morts à leur heure, ni trop tôt, ni trop tard, à la mesure parfaite du bonheur, ni trop jeunes de leurs rentes pour empêcher leur fille d'en profiter, en ayant assez éprouvé les douceurs pour ne point les regretter trop longtemps. Ils étaient éteints dans leur petite ville de province, fière de l'avoir bien mariée.

Honorine ne leur ménagea pas les larmes.

Bien qu'on les dit morts, elle conservait encore le vague grief de leur avoir obéi, elle ne leur était pas hostile et se souvenait, devenue mère à son tour, des pleurs que coûtent les enfants, des espérances qu'ils font naître et qu'ils auraient tort de moinnayer en perpétuelles déceptions.

Elle — sa conscience l'en assurait — avait fait son devoir. Elle les avait rend